



**Syndicat National Unifié des Directeurs,  
Instituteurs et Professeurs des Ecoles,  
Psy-EN et AESH du 1<sup>er</sup> degré**

**SNUDI-FO**

**Parc de la Camusière**

**18, rue de l'Oiselet 37550 Saint-Avertin**

**Tél :** Brinhide 06 52 95 30 26 – Noémie 06 17 10 83 03

Hélène 06 95 48 71 80 – Salomé 06 38 56 74 53

**Vous aussi, choisissez le syndicat libre et indépendant** pour gagner sur les revendications : comme près de **550 adhérents, rejoignez-nous !**

## **L'EDITO**

### **Pour la FNEC-FP-FO :**

- Les pseudos « protocoles », ça suffit !
- Les formations illégales pour « contenir » les enfants en crise, ça suffit !
- Les pressions sur les enseignants visant à les culpabiliser, ça suffit !
- Le refus d'étudier les fiches RSST lors des réunions de la F3SCT, ça suffit !
- L'abandon des enfants et des personnels qui sont de plus en plus exposés au burn-out, ça suffit !
- L'agitation grotesque d'un président de la République, minoritaire et désavoué, annonçant une énième « consultation » sur les rythmes scolaires pour masquer sa responsabilité quant à l'état de ruines dans lequel sa politique a conduit l'École Publique, ça suffit !



### **Les fiches RSST dématérialisées : pourquoi est-ce un vrai problème ?**

Depuis cette fin d'année scolaire, l'administration tente d'imposer la dématérialisation des fiches RSST : elle cherche tous les moyens pour réduire l'utilisation par les collègues d'une des rares possibilités de la mettre devant ses responsabilités en terme de santé et sécurité au travail ! Ils ont déjà modifié dans les écoles la fiche RSST (pour rappel, la seule fiche « officielle » est la fiche type qui se trouve en annexe du décret et que la FNEC-FP-FO a imposée pendant très longtemps dans le 37) en la compliquant (en particulier en faisant porter aux directeurs d'école des responsabilités qui ne sont pas les leurs !). Ils veulent franchir un cran de plus avec cette « nouvelle » fiche dématérialisée afin que tout cela se termine comme les DUERP, c'est à dire l'abandon de leur utilisation !

Dans la continuité des accords de Bercy de 2008 (que seule FO avait refusé de signer) et des textes de l'époque sur la «représentativité », et dans la continuité de la contre-réforme macroniste de la Fonction Publique qui faisait disparaître en particulier les CHSCT pour les remplacer par des F3SCT, l'objectif est de transformer toutes les instances en « salons où l'on cause »... mais surtout pas en un cadre dans lequel notre organisation syndicale peut porter les revendications de l'ensemble du personnel !

# La F3SCT (ex-CHSCT) : l'instance qui est censée traiter les fiches RSST (Santé et Sécurité au Travail)...

**Pour la FNEC-FP-FO, l'étude de chaque fiche RSST est primordiale ! Nous ne céderons pas !**

Depuis cette année, l'administration tend à invisibiliser les fiches RSST, et ce par différents procédés :

- **L'accumulation de Groupes de Travail « fiches RSST »** dans lesquels il est impossible de formuler avis ou votes et à la suite desquels aucun procès verbal n'est rédigé. L'opacité y est donc de mise, alors que la FNEC-FP-FO insiste depuis toujours sur l'importance de la transparence, afin de porter la voix des collègues et de pouvoir leur apporter des retours de ces instances.

- **L'administration tente de regrouper les fiches RSST par « domaines »** : risques professionnels élèves/personnels, conflits internes, conflits externes, bâtimentaires, manques de moyens, autre. Là-encore, la FNEC-FP-FO se bat systématiquement pour que les fiches soient traitées individuellement et séparément, car la situation de chaque collègue le mérite !

- Le Directeur académique continue **d'empêcher le traitement des fiches RSST en les faisant disparaître des ordres du jour des F3SCT** et en les reléguant en « questions diverses ». Pour la FNEC-FP-FO, c'est scandaleux, les fiches RSST de chaque collègue doivent être traitées, il en va de la sécurité et de la santé du personnel !

Rappelons que lors de la F3SCT du 17/10/2023, l'adjoint au DASEN avait soumis au vote : « **Le traitement des fiches RSST est fait en fin de réunion après discussion des autres points.** »

Pour : FSU (5) / UNSA (1)

**Contre : FO (4)**

Les avis à soumettre au vote, « à envoyer 48h avant l'instance » : encore une façon de museler notre syndicat !

Lors de chaque F3SCT, les délégués de la FNEC FP-FO proposent des avis, à soumettre au vote. Systématiquement, l'administration, appuyée par la FSU et l'UNSA, invoque la « règle des 48 heures » : chaque organisation syndicale se devrait d'envoyer ses avis proposés, au minimum 48 heures avant l'instance. Pourquoi ? Y a-t-il un texte qui appuie cette injonction ? Aucunement ! Ceci n'est pas réglementaire !

Lors de la F3SCT du 13/03/25, les délégués de la FNEC FP-FO ont donc soumis cet avis au vote :

« **La F3SCT demande à ce que les avis proposés par les organisations syndicales soient mis au vote, tel que le prévoit la réglementation, à l'image de ce qui s'est voté le jour du CSA-D le 4/03/25.** ».

L'administration, la FSU et l'UNSA ont refusé de le mettre au vote ce jour !

Les délégués de la FNEC-FP FO l'ont donc re-soumis au vote, à l'occasion de la F3SCT du 6/05/25.

**Pour : FO (4)**

**Contre : FSU (5) / UNSA (1)**

## La F3SCT et l'inclusion systématique et forcée

Depuis 2023, l'administration a mis en place à la demande des autres organisations syndicales des Groupes de Travail (GT) « gestion des élèves TCC », devenus depuis 2024 GT « gestion des situations individuelles complexes », dont l'objectif est la rédaction de pseudo-protocoles accompagnant l'acte 2 de l'école inclusive.

Ces protocoles, encore à l'étude et en cours de rédaction par la FSU et l'UNSA (dont une version est déjà appliquée sur le terrain) se déclinent en 4 niveaux :

- mesure de prévention
- mesure d'accompagnement personnalisé
- mesure d'accompagnement renforcé avec le soutien de la circonscription
- saisine de la cellule départementale ASIC (« accompagnement » des collègues, formation EMAS...)

Ces protocoles visent à culpabiliser toujours davantage les collègues sans soutien de l'administration, davantage sous-pression avec les accompagnements quasi-systématiques. Ils sont dans la droite ligne des contre-réformes Macron-Bayrou qui démantèlent l'enseignement spécialisé par la réduction des places en établissements sociaux et médico-sociaux (ITEP, IME...).

Pour la FNEC-FP-FO et le Snudi-FO, il n'est pas question de participer à l'élaboration de ces pseudos-protocoles dans ces GT, véritables salons de causerie ! Nous continuerons à y participer mais nous ne co-rédigerons pas ce document culpabilisant pour les collègues !

**Dans le cadre des formations « élèves TCC », le SEI préconise le ceinturage !**

Pour rappel, la FNEC-FP-FO avait proposé le 6 mai 2025 un avis en F3SCT :

« Considérant les informations inquiétantes qui nous remontent des établissements concernant les consignes de ceinturage des élèves présentés dans des formations institutionnelles et suite aux accompagnements issus des « pseudo-protocoles » dénoncés y compris par des experts en sciences de l'éducation, comme Mr Frédéric Grimaud, la F3SCT-D exige l'arrêt de ces consignes qui mettent danger les personnels et les élèves. »

L'administration, appuyée par les autres organisations syndicales, avait alors refusé de mettre cet avis au vote.

## Le Dispositif d'Auto-Régulation (DAR)

Ce dispositif permet d'inclure des élèves avec trouble du neuro-développement en classe ordinaire sans AESH. L'élève suit donc les apprentissages dans sa classe d'âge, et lorsqu'il en ressent le besoin, il peut se rendre dans une salle d'auto-régulation gérée par un enseignant non spécialisé à l'auto-régulation.

Le Snudi-FO a demandé un bilan des DAR en Indre et Loire (collège Lamartine entre autres) car un nouveau DAR s'installe à l'école élémentaire Jean de la Fontaine à la rentrée. Le pire est à craindre !



## Le Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS)

Un document ministériel explique que « le PAS permet à l'Education Nationale de reprendre la main sur une partie des réponses à apporter pour les élèves à besoin particulier avant sollicitation de la MDPH » .

Le même document déplore que « le Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL) est un service de gestion quantitative des emplois du temps des AESH, tributaire de la ressource humaine disponible ». Autrement dit, s'il n'y a pas assez d'AESH, l'administration contournera les notifications donc les besoins.

L'objectif des PAS est le même partout : **faire sortir un maximum d'élèves du champ du handicap et donc baisser le nombre d'élèves notifiés par la MDPH.** Un scandale ! Chaque PAS est composé de 2 coordinateurs : 1 coordinateur de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) + 1 coordinateur Education Nationale (ce dernier n'étant pas nécessairement spécialisé). Une honte !

2 PAS seront installés dès la rentrée 2025 en Indre et Loire (Amboise et Joué-les-Tours) sans budget supplémentaire, donc 2 postes seront à nouveau retirés de la carte scolaire !

Le Snudi-FO continue de rappeler sa ferme opposition à l'instauration des PAS issus de l'Acte 2 de l'école inclusive et a exigé l'ouverture de toutes les places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

### Et les AESH dans tout ça ?

La FNEC-FP-FO exige un vrai statut de catégorie B pour les AESH, l'abandon des PIAL, des PAS et toute forme de mutualisation des moyens, synonymes pour les AESH d'emplois du temps impossibles et de dégradation des conditions de travail !

## La Protection Fonctionnelle (PF)

Durant toute l'année 2024-2025, la FNEC-FP-FO s'est battu pour que tous les collègues puissent bénéficier de la protection fonctionnelle qui en faisaient la demande.

En février, la FNEC FP FO avait proposé, lors de l'instance de la F3SCT, l'avis suivant à mettre au vote :

« La F3SCT 37 demande que toutes les demandes de protection fonctionnelle soient traitées sans délais et acceptées par l'administration. De plus, la F3SCT 37 demande qu'un accusé de réception soit envoyé immédiatement aux agents lorsqu'ils envoient la demande de protection fonctionnelle à leur IEN ou chef d'établissement, que l'IEN ou chef d'établissement transmette aux collègues une copie de son rapport et que l'IEN ou chef d'établissement informe systématiquement l'agent lorsque sa demande est transmise au rectorat. »

Pour : FO (4)

Contre : FSU (5) / UNSA (1) mais sont revenus à la raison en votant « pour » le 7 mai.



**RESISTER,  
REVENDIQUER,  
RECONQUERIR !**

**VOS DROITS SONT  
NOTRE SEULE LOI !**

Rejoignez les  
adhérentes et les  
adhérents de la  
FNEC-FP-FO 37 pour  
organiser la  
résistance collective  
à la politique  
gouvernementale !

